



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue en conférence web
le 1^{er} mars 2022 à 20 heures, à la salle municipale de Roquemaure.

Sont présents :

Mme Rachel Alarie, mairesse via ZOOM

Mme Chantal Mainville, conseillère via ZOOM

Mme Josée Chrétien, conseillère via ZOOM

Mme Lucie Gravel, conseillère en présentiel

M. Adrien Paradis, conseiller en présentiel

M. Robert Tailleur, conseiller en présentiel

M. Fernand Landry, conseiller en présentiel

Était également présente Mme Manon Pouliot directrice générale par
intérim via ZOOM.

Le lien pour assister à la réunion ayant été publié, plusieurs résidents ont
assisté à la séance du conseil à distance eux-aussi.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h08, sous la présidence de
Mme Rachel Alarie, mairesse.

2022-03-49

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis
d'ouvrir la séance.

Adoptée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

2022-03-50

Lecture de l'ordre du jour par Mme la mairesse.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) séance de l'assemblée du 7 décembre 2021;
 - b) séance de l'assemblée du 18 janvier 2022
 - c) séance de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022;
 - d) séance de l'assemblée extraordinaire du budget du 31 janvier 2022;
 - e) séance de l'assemblée extraordinaire du PTI du 31 janvier 2022;
 - f) séance de l'assemblée du 1er février 2022;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

4. Correspondance;
5. Trésorerie;
 - a) Dépenses de janvier/février 2022; (ADMQ montant différent)
 - b) Autorisation revenu Québec et clicsécur;
 - c) Signataires Desjardins;
 - d) États financiers;
 - e) Dépôt de la liste des donateurs et du rapport de dépenses des candidats;
6. Adoption du règlement de taxation et tarification 2022 (règlement 207);
7. Avis de motion et présentation projet de règlement Paix et ordre (règlement 209);
8. Voirie :
 - a) WSP;
9. Foresterie :
 - a) Prix bois de chauffage 2022,
 - b) Rapport final FONDS
10. Sécurité incendie :
 - a) Adoption rapport annuel 2021;
11. Urbanisme :
 - a) Plan d'urbanisme;
 - b) Analyse règlement de lotissement;
 - c) Formation sur le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques;
 - d) Siège vacant citoyen CCU;
12. Systèmes alarme
 - a) Camping;
 - b) Bureau municipal;
13. Camping :
 - a) Contrats gérance 2022;
 - b) Test d'eau 2022;
14. Ressources humaines;
 - a) Avis de motion et présentation du projet de règlement- Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (règlement 210);
 - b) Adoption du nouveau règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (règlement 208);
15. Rapport des comités;
16. Période de questions;
17. Sujets divers;
 - a) Demande chapiteau pour mariage;
 - b) Demande de permis de sollicitation Videotron;
 - c) Défibriateur;
 - d) Adhésion à la Déclaration municipale sur l'habitation;
 - e) ~~OBVAJ~~
 - f) Demande de tutelle;
 - g) Lampadaires défectueux;
 - h) Campin.ca;
 - i) Renouvellement bail gravière;
 - j) Demande de parole de Mme Chantal Mainville;
18. Levée de la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Lucie Gravel que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par Mme la mairesse.

3.0 Adoption des procès-verbaux :

Sujet reporté

4.0 Correspondance

- Accompagnement MAMH : Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par M. Adrien Paradis, et unanimement résolu que le conseil municipal de Roquemaure demande l'accompagnement proposé du MAMH.

2022-03-51



N° de résolution
ou annotation

2022-03-52

Adoptée

- TECQ : Programmation de travaux acceptée

- M. Jacques Demers réélu président de la FQM

- La MRCAO a obtenu une subvention totale de 164 510,33\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles 2021;

- Démission de la D.G. par intérim reçue le 22 février

- Démission de M. Tailleux et de M. Paradis du comité camping

5.0 Trésorerie

5.1 Dépenses de janvier/février 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité et le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Robert Tailleux et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement des dépenses présentées comme suit :

Municipalité :

Salaires février : 10 464.95 \$

Liste des comptes à payer de janvier/février 2022 : 93 987.27 \$

Camping municipal :

Liste des comptes à payer du mois de février 2022 : 3 136.21 \$

ADOPTÉE

5.2 Autorisation revenu Québec et clicsécur

Reporté

5.3 Signataires Desjardins

Il est proposé par M. Robert Tailleux, appuyé par Mme Lucie Gravel et résolu à l'unanimité de modifier la liste des signataires autorisés auprès de la caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest comme suit :

-Mme Rachel Alarie, mairesse

- M. Fernand Landry, conseiller

- Manon Pouliot, Directrice générale par intérim

Toute autre personne ne figurant pas dans cette liste de noms devra être retirée.

Adoptée

2022-03-53



N° de résolution
ou annotation

2022-03-54

5.4 États financiers

La lettre de l'auditeur sera remise par courriel à tous les membres du conseil dès demain.

5.5 Dépôt de la liste des donateurs et du rapport de dépenses des candidats

Les membres du conseil ont remis la liste des donateurs et leur rapport de dépenses des candidats pour 2021.

6.0 Adoption du règlement de taxation et tarification 2022 (règlement 207);

ATTENDU QUE la corporation municipale de Roquemaure a adopté un budget municipal pour l'année financière 2022 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Roquemaure ordonne et statue que le règlement de taxation et de tarification 2022 soit adopté tel que présenté à la séance du 1^{er} février 2022.

Adoptée

7.0 Avis de motion et présentation projet de règlement Paix et ordre (règlement 209);

Reporté

8.0 Voirie :

8.1 WSP

Les membres du conseil demandent une rencontre avec WSP et Jean-François Plourde pour avancer dans le dossier.

9.0 Foresterie :

9.1 Prix bois de chauffage 2022

Il est proposé par Josée Chrétien, appuyée par Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de bouleau selon ce qui suit :

- Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Roquemaure : 1 525\$

- Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Gallichan : 1 680\$

- Prix pour un voyage de bouleau pour client de l'extérieur : 2 015\$

*Prendre note qu'il pourrait y avoir une surcharge pour le transport du bouleau. Les citoyens de Roquemaure seront priorités.

2022-03-55



N° de résolution
ou annotation

2022-03-56

2022-03-57

9.2 Rapport final FONDS

Reporté ; GFA monte le dossier pour nous aider.

10.0 Sécurité incendie :

10.1 Adoption rapport annuel 2021

Reporté

11.0 Urbanisme :

11.1 Plan d'urbanisme

L'inspecteur est prêt à rencontrer le conseil à ce sujet selon les disponibilités des membres. La directrice générale par intérim demande au conseil de proposer deux soirs à l'inspecteur après s'être entendu ensemble.

11.2 Analyse règlement de lotissement

Attendu que l'inspecteur travaille pour plusieurs municipalités de la MRC ;

Attendu que la refonte des règlements d'urbanisme doit être faite dans toutes les municipalités ;

Attendu que les règlements doivent concorder avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

En conséquence, il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par Mme Josée Chrétien, d'autoriser Mme Marie-Catherine Brochu de chez Descarreaux arpenteur, à réviser le règlement de lotissement et que la facture soit partagée entre les municipalités participantes.

Adoptée

11.3 Formation sur le règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques

Il est proposé par Mme Lucie Gravel appuyée par Mme Josée Chrétien, d'autoriser l'inspecteur à participer à la formation sur le Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques (304,85\$ + taxes) et de partager les coûts entre les municipalités participantes à l'entente intermunicipale.

Adoptée

11.4 Sièges vacants citoyens CCU

Un siège est actuellement vacant au CCU pour un citoyen, étant donné la nomination de Mme Josée Chrétien au sein du conseil municipal.

L'annonce devrait être mise dans la prochaine édition de La Cache.

12.0 Systèmes alarme :

12.1 Camping



2022-03-58

N° de résolution
ou annotation

Attendu que plus personne n'est au dossier en cas d'alarme ;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel, de nommer Mme Rachel Alarie, responsable du système d'alarme au camping en cas d'urgence. Nous ajouterons un 2^e nom lorsque quelqu'un sera à l'administration.

Par contre, de mai à septembre, Mme Line Binet demeure la principale responsable.

Adoptée

12.2 Bureau municipal

Reporté, en attente de soumissions.

13.0 Camping :

13.1 Contrats gérance 2022

Suite à de nouvelles discussions, il est proposé par Chantal Mainville, appuyée par Mme Lucie Gravel de revenir sur le contrat de gérance et enlever la compensation par tranches mais de calculer plutôt sur le montant global de la saison.

Adopté à l'unanimité

13.2 Test d'eau 2022

Il est proposé par M. Paradis, appuyé par Mme Chrétien et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Techni-Lab, conditionnelle à l'ouverture du camping pour 2022, selon ce qui suit :

- Coliformes Totaux et E. Coli.	60.00 \$
- Cuivre	20.00 \$
- Fer et Manganèse	40.00 \$
- Nitrite et Nitrate	28.00 \$
- PH	18.00 \$
- Physico-chimique inorganique	360.00 \$
- Plomb	25.00 \$
- Turbidité	22.00 \$
- Frais de transport et prélèvement	125.00 \$
- Test annuel (Physico)	150.00 \$

Adoptée

14.0 Ressources humaines

14.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement-Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (règlement 210)

Reporté

14.2 Adoption du nouveau règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (règlement 208)

2022-03-59

2022-03-60



N° de résolution
ou annotation

2022-03-62

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyé par M. Adrien Paradis, d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus (règlement 208), tel que présenté, en retirant les doublons.

Adoptée

15.0 Rapport des comités

La mairesse fait un bref résumé de la séance de la MRC.

M. Paradis démissionne du comité voirie.

16.0 Période de questions

Des questions sont posées sur la zone de clavardage et répondues par le conseil.

17.0 Sujets divers

17.1 Demande chapiteau pour mariage

Attendu que l'avenir est incertain avec la COVID ;

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyé par Mme Lucie Gravel, d'autoriser Mme Boisvert à installer un chapiteau lors de sa location de salle si nécessaire pour respecter les règles de santé publique, à condition que tout soit remis dans le même état.

Adoptée

17.2 Demande de permis de sollicitation Videotron

Attendu que Videotron déploiera ses services en Abitibi-Ouest ;

Attendu qu'un permis de sollicitation est demandé de la part de Videotron pour autoriser des représentants formés et habillés aux couleurs de Videotron à venir sur le territoire de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Adrien Paradis, d'autoriser l'émission du permis de sollicitation à Vidéotron sans frais, lorsque le temps sera venu.

Adoptée

17.3 Défibrillateur

Reporté

17.4 Adhésion à la Déclaration municipale sur l'habitation

2022-03-64

ATTENDU QUE la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

ATTENDU QUE l'habitation est un enjeu qui touche toutes les régions du Québec et qui génère des répercussions importantes pour l'ensemble des municipalités;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le milieu municipal est unanime : il est primordial d'alléger les lourdeurs administratives, souvent incohérentes avec les réalités d'aujourd'hui, et de bonifier de façon durable les programmes de financement;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté, le 18 février 2022, la Déclaration municipale sur l'habitation suivante :

Une importante pénurie de logements abordables affecte l'ensemble du Québec, autant dans les grands centres urbains que dans les régions.

Plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'occupation inférieur au point d'équilibre du marché.

Conséquence : une grande part des ménages québécois éprouve des difficultés à accéder à la propriété, à un logement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins.

· L'accès au logement abordable et de qualité est un élément constituant essentiel à la qualité de vie de toutes et tous et à la cohésion sociale du Québec, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique.

· Pour être en mesure de contribuer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, chaque personne doit pouvoir compter sur un toit. Un logement n'est pas un bien comme un autre.

· Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour identifier les besoins sur le terrain et cibler des solutions concrètes et efficaces à mettre en place pour y répondre efficacement.

· En vertu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, les municipalités peuvent agir sur les enjeux d'habitation et dans la mesure de leurs moyens seulement.

· Le logement est d'abord et avant tout une responsabilité qui incombe au gouvernement du Québec. Il est nécessaire de bonifier les programmes de financement pour répondre aux besoins pressants d'une grande partie de la population.

· Investir en habitation, c'est miser sur une infrastructure structurante qui organise nos milieux de vie et dynamise fortement notre économie.

Il est urgent que le gouvernement du Québec se dote d'une vision à long terme en habitation et mette en œuvre plusieurs actions stratégiques en cette matière, et ce, en synergie avec le Plan d'action gouvernemental en habitation et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Ces actions doivent contribuer au développement de milieux de vie de qualité pour toutes et tous et favoriser à la fois la densification intelligente, les déplacements actifs, le transport en commun, le développement communautaire et la protection des milieux naturels et agricoles.



N° de résolution
ou annotation

AINSI, LES ÉLUES ET ÉLUS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DÉCLARENT QUE LES MESURES STRATÉGIQUES SUIVANTES DOIVENT NOTAMMENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1. Déployer une nouvelle programmation de 4 500 nouveaux logements sociaux par année pour l'ensemble du Québec;
2. Soutenir les municipalités et différents organismes du domaine de l'habitation pour que 13 400 logements abordables supplémentaires par année soient rendus disponibles à la population de l'ensemble du Québec;
3. Maintenir un programme visant la création de logements sociaux, en complément d'un programme visant la création de logements abordables;
4. Permettre aux municipalités qui le souhaitent d'agir à titre de mandataires dans l'application des programmes du gouvernement du Québec pour qu'elles puissent jouer un rôle central dans la priorisation et l'encadrement des projets réalisés sur leurs territoires;
5. Maintenir l'implication du gouvernement du Québec dans son champ de compétence qu'est l'habitation, en appuyant financièrement les municipalités dans leur utilisation de leurs pouvoirs;
6. Compléter le financement pour la construction des logements annoncée dans le cadre du programme AccèsLogis, mais n'ayant pas encore été réalisée;
7. Remettre rapidement en état les logements sociaux barricadés et en mauvais état, notamment par l'attribution des sommes prévues à l'Entente Canada-Québec sur le logement;
8. Continuer d'améliorer l'agilité des paramètres des programmes québécois en habitation, dont notamment les programmes AccèsLogis, habitation abordable Québec (PHAQ) ou RénoRégion, pour permettre l'accès aux sommes budgétées;
9. Réviser dès maintenant la Loi sur l'expropriation pour permettre aux municipalités d'acquérir des immeubles dans le cadre de projets de logements sociaux et abordables;
10. Élargir le droit de préemption municipal en matière de logement à l'ensemble des municipalités.

Il est proposé par M. Fernand Landry,

Il est appuyé par Mme Lucie Gravel,

QUE le conseil municipal adhère à la Déclaration municipale sur l'habitation de l'UMQ

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ



N° de résolution
2022-0365

Adoptée

~~17.5 OBVAJ~~

17.6 Demande de tutelle

Attendu que lundi soir, nous avons eu une rencontre avec Mme Desmeules et Mme Connelly-Lamothe du MAMH ;

Attendu que cette rencontre était notre troisième de ce genre et qu'elle visait à nous informer des options qui s'offraient à nous quant à l'accompagnement possible de la commission municipale et du MAMH, puisque la municipalité se retrouve dans le gros problème d'une administration inexistante ;

Attendu qu'à la fin de la soirée, Mme Desmeules a mentionné qu'une résolution passée par le conseil demandant la tutelle enverrait un message fort comme quoi, la municipalité a épuisé toutes ses ressources pour trouver des employés administratifs ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Josée Chrétien, de demander à la commission municipale, la tutelle administrative à la CMQ.

Vote : 3 pour 4 contre (M. Tailleur est maintenant contre la tutelle)

Résolution non-adoptée

Mme Josée Chrétien propose autre chose :

Étant donné la mésentente au sein du conseil municipal, on s'entend que nous allons recevoir du support du MAMH, mais ce sera long à régler ;

Deuxièmement, nous n'avons personne sur la chaise de DG lundi matin pour faire fonctionner la municipalité ; oui nous avons des propositions temporaires, mais rien n'est sûr.

M. Tailleur affirme être contre. M. Landry également et propose d'ajourner la séance au lendemain. Mme Mainville est contre le fait d'ajourner.

Mme Chrétien est aussi contre le fait d'ajourner, car il y a déjà beaucoup trop de réunions chaque mois.

M. Landry demande le vote sur sa proposition, Mme Chrétien affirme ne pas avoir eu de vote sur sa proposition. M. Landry demande à Mme Mainville d'appuyer la majorité du conseil.

Des discussions houleuses se déroulent concernant les 2 propositions.

Mme la mairesse revient à l'ordre du jour sur la tutelle.

Mme Chrétien refait la proposition de passer une résolution pour la tutelle ce soir au cas où la ville de La Sarre ne pourrait pas nous venir en aide.

4 conseillers sont contre



N° de résolution
ou annotation

2022-03-66

M. Tailleur propose d'appeler la municipalité de Duparquet pour avoir de l'aide de plusieurs municipalités pour l'administration de Roquemaure.

La directrice générale par intérim rappelle au conseil municipal que s'ils obtiennent de l'aide temporaire d'autres municipalités, ce sera certainement pour la trésorerie et non pour régler les dossiers municipaux. Mme Gravel informe que la directrice générale devrait venir voir à la municipalité comment la ville de La Sarre pourrait leur venir en aide.

Mme Chrétien ne comprend pas comment quelqu'un à temps partiel pourrait régler leurs dossiers quand quelqu'un temps plein avec de l'expérience n'y arrivait pas.

Mme la mairesse réitère le besoin de deux employés temps plein dans le bureau pour y arriver.

La discussion est reportée

17.7 Lampadaires défectueux

Attendu que deux lampadaires de rue sont défectueux sur la 1^{ère} Avenue sud ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gravel, appuyée par Fernand Landry de faire appel à Les entreprises électrique Richard pour la réparation des 2 lumières de rue.

Adoptée

2022-03-67

17.8 Campin.ca

Attendu que personne au sein de la municipalité de s'occupe de campin.ca pour les réservations du camping ;

En conséquence, il est proposé de nommer Mme Line Binet, responsable du site campin.ca pour les réservations du camping.

Mme la mairesse demande à Mme Binet de prendre la parole.

Mme Binet accepte de s'occuper des réservations et du site campin.ca, à conditions de ne faire affaire qu'avec une seule personne du conseil.

Mme la mairesse confirme qu'elle sera elle-même l'intermédiaire.

Donc Mme Binet est d'accord pour prendre la responsabilité des réservations avec le site campin.ca ;

Des informations sont demandées par M. Landry sur la procédure entourant la facturation.

Mme Binet affirme le faire gratuitement.

Il est donc proposé par Mme Lucie Gravel, secondé par M. Paradis, de nommer Mme Binet, responsable de campin.ca.

Adoptée



2022-03-68

N° de résolution
ou annotation

17.9 Renouvellement bail gravière

Il est proposé par M. Robert Tailleur, appuyé par M. Fernand Landry, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. pour l'obtention d'un bail non-exclusif auprès du ministère des Ressources naturelles et des mines, pour le banc de gravier situé sur le lot 5 canton Hébecourt de la municipalité.

Adoptée

Mme la mairesse vérifie que tous les membres du conseil se sont inscrits à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie.

Tous les membres répondent par l'affirmative.

17.10 Demande de parole de Mme Chantal Mainville

Mme Mainville prend la parole. Elle se dit troublée par la situation depuis le début du mandat. Elle souligne les forces que chacun peut apporter au sein du conseil municipal. Elle donne raison à M. Landry sur le fait que même après plusieurs mois d'accompagnement, la situation ne serait clairement pas réglée entre eux et que ça continuerait et que ça prendrait probablement des démissions. Mme Mainville affirme être d'accord avec M. Landry, ça va prendre une démission. Pour le bien de Roquemaure, Mme Mainville demande la démission de M. Landry.

M. Landry exprime être contre l'opinion de Mme Mainville.

M. Tailleur se lève et quitte la salle.

Le chaos revient.

Mme la mairesse reprend la parole et demande la levée de l'assemblée.

18.0 Levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Chantal Mainville de lever la séance.

Mme Gravel demande si on lève l'assemblée ou si elle est ajournée à demain comme demandé auparavant.

Mme Mainville propose à nouveau la levée de l'assemblée, pendant que M. Landry quitte. Mme Chrétien appuie la levée de l'assemblée à 21h47. Les conseillers de la salle municipale ont quitté pendant que Mme Chrétien appuyait la levée de l'assemblée, avant le constat de l'heure.

Manon Pouliot

Directrice générale par intérim

Rachel Alarie

Mairesse

2022-03-69